

# CONTRIBUTION FAO DANS LE CADRE UNDAF AU MAROC

Rapport préparé par M.L. Firdawcy Consultant national en économie du développement

# **SOMMAIRE**

ı	ntroduction
T	Plan Cadre pour l'assistance des Nations Unies (UNDAF)
1.	
	Un processus de concertation.
	Un outil de la réforme de l'ONU
	Assistance et partenariat de la FAO au Maroc.
	Les grands Programmes
2.	Les priorités dans le contexte national
	Stratégies, plans d'actions et grands programmes de la FAO
	Programmes de Coopération FAO/Maroc
	Les champs principaux d'intervention pour la FAO
	L'agriculture et le Plan Maroc Vert
	La Pêche et le Plan Halieutis
	L'alimentation et la nutrition
	La foret et la lutte contre la désertification
	Environnement et changements climatiques
	Les avantages comparatifs de la FAO
1.	Appui à l'identification, à la formulation et à la faisabilité de projets d'investissement
	Sécurité alimentaire
	Programmes spéciaux et d'urgences
	La coopération sud-sud : priorités, programmes et stratégies
V.	Contribution de la FAO à l'élaboration de l'UNDAF allégé (2012-2016)
	Groupe thématique « Environnement » et « Développement durable »
	Eléments considérés par le Groupe
	Priorité Nationale
	Outcomes /Effets
	Hypothèse et Risques
	Partenaires
	Indicateurs de l'Outcome
	Outputs / Produits
VI.	Contribution de la FAO à l'élaboration de l'UNDAF allégé (2012-2016)23
	Groupe thématique « Développement socio-économique et réduction de la vulnérabilité et des
	inégalités »
	1. Rappel des résultats des travaux de la réunion du 20 octobre
	2. Proposition de formulation de l'outcome 1
	3. Proposition de 6 axes stratégiques pouvant être transformés en 6 Outputs
	4. Identification des partenaires (absents)
	5. Présentation du HCP sur la vulnérabilité au Maroc (voir annexe D)
	6. Points émergeant de la discussion du 24/11/2010
	7. Présentation de la synthèse des résultats du groupe restreint
	8. Reformulation de l'outcome 1
	9. Matrice Groupe 3
	10. Indicateurs
	11. Définition des concepts
VII	. Matrice Consolidée UNDAF 2012-2016
	Conclusion 30

#### Introduction

Le Maroc et le Système des Nations unies doivent, dans le cadre de leur coopération, partager une vision concrète et exhaustive de la situation socio-économique et politique du pays faisant ressortir :

- les défis (démographique, environnemental, de la lutte contre la pauvreté et de la gouvernance).
- les contraintes (structurelles, environnementales, la pression de la dynamique démographique, niveau de vie social, capacités institutionnelles).
- Les priorités nationales et les stratégies de développement adoptées.

Le plan cadre des nations unies pour l'assistance au développement (UNDAF) s'appuie sur une analyse de la situation du pays intitulée Bilan commun de pays (BCP ou CCA).

Le BCP 2010, quatrième du genre après ceux réalisés en 1996, 2000 et 2005, a été élaboré selon l'approche fondée sur les droits humains et l'approche genre. Il fait ressortir les tendances majeures qui caractérisent l'évolution récente du Maroc.

L'élaboration de ce BCP tente de refléter « Une vision intégrée, cohérente, réaliste et viable, étroitement liée aux Objectifs du Millénaire de Développement, doit être à la base de la trajectoire du développement au Royaume du Maroc. Elle doit assurer la capitalisation des acquis et des atouts obtenus par les réformes mises en œuvre et tenir compte des difficultés, déficiences et contraintes constatées. Elle doit, aussi, mettre en valeur le potentiel humain, financier et économique du pays, en prenant en considération les besoins, attentes et aspirations du peuple marocain ». (Voir résumé exécutif en annexe A)

La FAO a apporté sa contribution à la confection du BCP notamment dans les parties traitant des domaines qui la concernent.

Elle a participé activement au processus d'élaboration de l'UNDAF tel que présenté dans ce rapport.

#### I. Plan Cadre pour l'assistance des Nations Unies (UNDAF)

L'UNDAF forme le cadre stratégique commun de l'action des agences, fonds et programmes des Nations Unies au Maroc .Signé en février 2006 par le Coordonnateur Résident du système des Nations Unies et le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, l'UNDAF 2007-2011 consiste en objectifs communs et stratégies conjointes de coopération avec un cadre de ressources et des propositions de surveillance, suivi et évaluation.

#### 1. Cinq buts nationaux

L'UNDAF 2007-2011 désigne cinq « buts nationaux » qui forment le cadre dans lequel chaque organisation du système des Nations Unies doit inscrire son action :

- la gestion des patrimoines naturel et culturel en tant que vecteurs essentiels des politiques de lutte contre la pauvreté et de développement durable ;
- la réduction de la vulnérabilité du monde rural ;
- le renforcement du capital humain et social et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ;

- l'habilitation des femmes et des filles dans les domaines politique, juridique, économique, social et culturel ;
- le développement humain et la gouvernance démocratique en appui à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion.

#### 2. Un processus de concertation

L'UNDAF est issu d'un long processus de concertation entre l'administration marocaine et le système des Nations Unies et ses partenaires bilatéraux, multilatéraux et non gouvernementaux. Il répond aux priorités gouvernementales, notamment établies dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) et vise à accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au Maroc.

A la fin de chaque année, il fait l'objet d'une revue et peut ainsi être réajusté, si besoin est, pour mieux répondre aux évolutions du contexte et des priorités nationales.

#### 3. Un outil de la réforme de l'ONU

La préparation du BCP/UNDAF concrétise les efforts déployés par le Secrétariat général des Nations Unies pour rationaliser et renforcer la cohérence de l'action des Nations Unies. Il s'inscrit dans le processus de réforme de l'ONU entamé à la fin des années 1990. Ce processus a entraîné la mise en œuvre d'un éventail d'initiatives visant une gestion plus rationnelle et efficiente du système afin d'améliorer les résultats des actions de développement mises en œuvre par l'ensemble des agences, fonds et programmes, appelés désormais à collaborer étroitement au travers d'exercices de programmation et d'initiatives conjoints.

Il convient de rappeler que **l'évaluation à mi parcours** du processus du Plan-cadre de coopération entre le Maroc et les Nations unies a été conçue comme un exercice stratégique de l'ensemble des activités des agences des NU, des conditions de mise en œuvre et de leur adéquation aux résultats attendus ou non, et des conditions de leur coordination.

Ce sont aussi les méthodes de travail et les outils développés qui ont été questionnées et évaluées. (Voir les conclusions et recommandations en annexe B).

## II. Assistance et partenariat de la FAO au Maroc

La FAO est une agence spécialisée dont la mission principale est d'appuyer les Etats membres dans la recherche ou le renforcement de la sécurité alimentaire de leur population. Son intervention a beaucoup évolué durant les soixante cinq années écoulées pour suivre les évolutions advenues. Si elle a d'abord intervenu en tant qu'institution d'assistance technique, elle a par la suite joué un rôle actif et important de plaidoyer et de mobilisation de financements pour focaliser de plus en plus sur les aspects institutionnels et la construction de partenariats en particulier à travers l'identification, le montage et la formulation de stratégies, plans, programmes et projets d'investissement dans les différents domaines touchant à l'agriculture, aux forêts, à la pêche et aux ressources en eaux.

#### 1. Les grands Programmes

En croisant les priorités nationales avec les stratégies et les engagements internationaux, la FAO a développé au Maroc huit grands programmes :

- Programme pour la mobilisation/utilisation, ressources en eau.
- Programme pour le développement du secteur agricole.
- Programme pour le développement du secteur élevage.
- Programme pour le développement du secteur des pêches.
- Programme pour le développement du secteur des forêts.
- Programme pour le développement du secteur de l'artisanat.
- Programme spéciaux et d'urgences.
- Programme d'appui à l'identification, formulation/faisabilité de grands projets d'investissement.

Ces Grands Programmes s'inscrivirent dans les deux buts et les six objectifs de l'UNDAF II. Ils sont aussi la source d'identification ou d'élargissement de domaines d'investissement sous sectoriels que le Centre d'Investissement de la FAO prend en compte pour la formulation de projets d'investissement avec les agences de financement internationales et régionales tel que BIRD, FIDA, BID, BAD (exemples de projets d'investissement en cours : Programmes de Développement Rural Intégrés (DRI) : DRI-PMVB ; DRI-PMH ; DRI-forêt ; programme de valorisation de produits de la pêche ; PAGER II ; Projet de Développement de la vallée du Dades ; etc.).

#### 2. Les priorités dans le contexte national

Partant des orientations principales de la politique économique du gouvernement et des choix faits en matière de développement agricole et rural, la FAO a hiérarchisé les priorités suivantes :

- Gérer plus rationnellement et durablement les ressources naturelles.
- Réduire la vulnérabilité de l'environnement et limiter les effets et impacts de la sécheresse.
- Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle (valorisation, intensification et diversification des productions végétales et animales) en accompagnant le Plan Maroc Vert et le Plan Halieutis.
- Favoriser une croissance économique forte pour réduire la pauvreté.
- Mobiliser les moyens nécessaires pour améliorer l'accès des pauvres aux services sociaux de base.
- Adopter une approche différenciée du développement : prise en compte des spécificités agro-écologiques et des conditions socio-économiques, intégration du secteur agricole aux marchés et au contexte du développement rural (participation, valorisation, diversification, intégration).
- Investir dans le capital humain (participation, généralisation de l'éducation et de la santé).
- Réformer le fonctionnement des organes de l'Etat : un cadre institutionnel propice à une gouvernance nouvelle, adaptée au développement, valorisant les ressources humaines et partageant les responsabilités avec les partenaires élus (organisations professionnelles, société civile).
- Renforcer les capacités des institutions locales (capacités d'exécution des programmes de développement dans le cadre de relations contractualisées).
- Opérationnaliser les plans sectoriels (PMVB, PFN, Plan d'Aménagement des Pêcheries, PAGI, PMH, etc.) et territoriaux (plan de développement communal, provincial, etc.).

Durant sa longue coopération avec le Maroc, la FAO a pu passer d'une assistance technique nécessaire au moment où le Maroc manquait de cadres nationaux qualifiés à une coopération fondée sur le partenariat et engagée sur l'appui institutionnel. Parmi ses actions plus spécifiques, la FAO :

- apporte son assistance technique au programme de développement de l'alimentation en eau potable ;
- participe à la mise en œuvre du programme régional pilote de développement sectoriel et de renforcement de la chambre d'artisanat ;
- apporte son appui à la lutte contre le virus des feuilles en cuillères de la tomate et son vecteur ;
- s'intéresse au développement durable à travers son appui à la fois à l'identification d'une stratégie de développement des petites et moyennes exploitations agricoles et à la formulation d'un cadre et d'un plan d'action pour l'intégration de la dimension genre et le renforcement des capacités nationales ;
- apporte son assistance à la formation et la coordination des activités scientifiques avec la mise en place de réseaux de coopération pour une meilleure coordination concernant l'aménagement de pêches ;
- s'intéresse à la mise en œuvre de la restructuration et du renforcement institutionnel du secteur coopératif;
- enfin, participe à l'effort de lutte contre les criquets pèlerins.

#### 3. Stratégies, plans d'actions et grands programmes de la FAO

Le début du XXIème siècle a été marqué par l'adoption des objectifs du Millénaire pour le Développement dont le premier est d'éradiquer la pauvreté extrême et la faim et de réduire de moitié le nombre de leur victime avant 2015. Ces objectifs se déclinent dans les plans et programmes suivants :

- Cadre stratégique de la FAO 2000-2015 (les 7 engagements du Sommet Mondial de l'Alimentation, SMA)
- Plan chenille à moyen terme de la FAO 2006-2011.
- Directives du PSSA (les engagements du SMA).
- Programmes de partenariat (CTPD-Retraités-Universitaires).
- Programmes de Coopération Sud/Sud.
- PDDAA en relation avec le NEPAD.

Programmes et budgets FAO pour le Biennium 2010-201 pour appuyer les programmes nationaux en matière de:

- politiques alimentaires et agricoles ;
- production agricole et système de soutien ;
- Pêches et de Forêts;
- développement rural durable ;
- soutien à l'investissement.

#### 4. Programmes de Coopération FAO/Maroc

La FAO établit ses programmes d'assistance, de coopération et de partenariat avec les Etats membres sur la base du budget biennal voté par la Conférence Générale et dont le Programme de Coopération Technique (TCP) constitue la composante fondamentale puisque son financement est assuré par le budget propre de l'Organisation.

Cette composante budgétaire (TCP) est complétée par une autre partie de budget du programme ordinaire de la FAO attribué directement aux Départements techniques et Bureaux régionaux pour appuyer les activités d'assistance à des Départements techniques des gouvernements des Etats membres.

Une troisième composante du financement est programmée au cas par cas sur la base de fonds extrabudgétaires (TF) dépendant du niveau de contribution volontaire des donateurs ou encore sur les fonds propres des gouvernements récipiendaires de l'assistance (UTF).

### III. Les champs principaux d'intervention pour la FAO

Pour la prochaine période quinquennale, les interventions de la FAO concernent l'agriculture et le Plan Maroc Vert, la pèche et le Plan Halieutis, l'alimentation et la nutrition, la foret et la lutte contre la désertification ainsi que l'environnement et les changements climatiques.

#### 1. L'agriculture et le Plan Maroc Vert

i. L'agriculture au Maroc a été toujours un secteur stratégique pour le développement Socio-économique.

Depuis, l'indépendance, le secteur agricole a connu de nombreux programmes de développement agricole et rural et de réformes structurelles pour permettre au pays d'assurer sa sécurité alimentaire et de contribuer dans la croissance économique.

Malgré ce soutien dont a bénéficié l'agriculture par le passé, elle reste un secteur à développer. Si l'on peut admettre que des facteurs comme la croissance démographique, les sécheresses et la mondialisation ont joué un rôle déterminant dans cette situation, il n'en demeure pas moins que ce diagnostic n'explique pas tout, puisque des pays comparables y ont été confrontés.

D'autres facteurs endossent en fait une partie de cette responsabilité. Il s'agit notamment de déficits de politiques, d'institutions et de gouvernance. C'est l'une des principales conclusions de l'étude prospective sur l'agriculture à l'horizon 2030, menée sous la conduite du Haut Commissariat au Plan (HCP) :

"Les politiques agricoles successives des 50 dernières années, même si elles ont apporté des progrès indéniables, n'ont pas pu su aborder le développement agricole dans sa totalité, dans sa diversité et dans sa relation fondamentale avec le développement rural et avec la durabilité. Elles sont restées d'une façon générale trop dirigistes et technicistes, elles n'ont pas pu s'adresser au capital humain, mobiliser et responsabiliser suffisamment les acteurs ou appuyer efficacement leurs initiatives".

Le contexte mondial marqué par la problématique de la sécurité alimentaire, le changement climatique, la hausse des prix des produits agricoles, la responsabilisation des producteurs, et la

lutte contre la pauvreté a imposé au Maroc de revoir sa stratégie agricole dans un sens de mise à niveau, de restructuration et de redéfinition des missions.

L'importance stratégique de l'agriculture se révèle en termes de contribution au PIB, d'emplois, d'impact sur la croissance en aval par la transformation des produits agricoles et de stabilité macroéconomique, notamment pour ce qui est de la balance commerciale et du budget.

Les enjeux sociaux et de développement durable sont également considérables : équilibres sociaux et territoriaux, fragilité des couches sociales sensibles aux prix des denrées alimentaires de base, rareté et fragilité des ressources naturelles.

ii. La stratégie du Plan Maroc Vert (PMV) adopté début 2008 vise une meilleure valorisation des potentialités de l'ensemble du secteur agricole et une plus grande ouverture de ce secteur au marché.

Sans exclusion, mais avec des approches différenciées en fonction du tissu ciblé, le PMV s'articule sur deux piliers:

- une agriculture performante, adaptée aux règles du marché et organisée autour de nouveaux modèles d'agrégation équitables dans des filières à haute valeur ajoutée (Pilier I) à travers le financement de 700 à 900 projets d'un cout total de 10 milliards de DH;
- un accompagnement solidaire de la petite agriculture dans les zones rurales difficiles (montagnes, oasis, plaines et plateaux du semi-aride) pour valoriser la production des terroirs, améliorer et pérenniser le revenu agricole de 500 à 600 000 exploitations et lutter contre la pauvreté (Pilier II)

Sur le plan économique, le PMV a pour ambition de faire de l'agriculture le principal moteur de croissance de l'économie marocaine dans les 10-15 prochaines années: renforcer la part de l'agriculture dans le PIB de 70-100 Mds DH, créer 1,5 millions d'emplois supplémentaires, accroître la valeur des exportations de 8 à 40 Mds DH, et améliorer le revenu de 2 à 3 fois pour 3 millions de ruraux.

De par les mesures qu'il préconise, ce plan projette d'enclencher une véritable transition agricole au Maroc et vise à renforcer la sécurité alimentaire du pays, augmenter la production et le revenu agricole, réduire le taux de pauvreté dans les zones rurales et sauvegarder les ressources naturelles.

Les grands objectifs socioéconomiques que le PMV ambitionne d'atteindre prennent en compte toutes les composantes sociologiques, territoriales et environnementales et intègrent les objectifs du développement humain.

Parmi les contraintes, il y a lieu de souligner celle relative au profil sociodémographique de la population des exploitants agricoles dont l'âge moyen est de 52 ans et qui est composée pour près d'un quart (23%) de personnes âgées de plus de 65 ans.

Il en découle que le succès d'un tel plan est, en partie, tributaire de la mise en œuvre de solutions appropriées pour améliorer les qualifications et renforcer les capacités d'une population à majorité analphabète.

L'enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la Non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc (ENANSD, 2007) a révélé que le taux d'analphabétisme en milieu rural est de 61,4% et que celui relatif aux hommes ruraux âgés de 60 ans et plus est de l'ordre de 74,2%.

La formation et le renforcement des capacités, autant que l'amélioration du cadre de vie et la création d'un environnement assurant les chances d'accès à un minimum de bien- être économique et social sont des conditions nécessaires pour réguler l'exode rural et garder les jeunes dans le monde rural.

La population féminine représente près du tiers (32%) de la population active rurale et une meilleure intégration la dimension « genre » fait partie des ajustements indispensables à apporter au PMV.

Une étude récente réalisée par la FAO dans le cadre d'une assistance technique pour renforcer les capacités de l'ADA et du MAPM dans la mise en œuvre du PMV (FAO/TCP/MOR/3303 Formulation d'un Plan Stratégique de Formation pour appuyer la mise en œuvre du PMV) a également relevé des insuffisances au niveau de l'implication et de la responsabilisation des populations rurales dans les processus d'élaboration des projets ainsi que dans la capacitation des cadres techniques mobilisés pour la mise en œuvre du PMV.

La réussite du PMV reposera sur la qualité des structures de proximité au contact des producteurs et de leurs groupements « Front Office », chainon stratégique de la mise en œuvre de ce Plan.

Ces structures seront appelées à jouer un nouveau rôle pour atteindre les paysans et réussir leur professionnalisation.

La mise en œuvre du PMV exige donc des capacités additionnelles pour les cadres et agents des structures de proximité notamment dans les domaines des « soft skills » ou capacités relationnelles (communication, animation, capacité à travailler en équipe). Le renforcement de ces capacités est donc urgent.

#### 2. La Pêche et le Plan Halieutis

Dans un contexte international marqué par un accroissement de la pression sur les ressources et par des restriction d'accès aux zones de pêche, la problématique halieutique se pose en terme de gestion rationnelle de la ressource pour répondre à une demande croissante en produits de la pêche. Ce contexte a créé des possibilités de développement moyennant une politique rigoureuse de gestion et d'aménagement de ses ressources, intégrant le partage avec les partenaires voisins (Union Européenne) et le principe de la pêche responsable fondé sur l'autocontrôle des opérateurs.

Composée de trois axes majeurs, la nouvelle vision sectorielle s'appuie sur la durabilité, la performance et la compétitivité pour assurer la pérennité de la ressource pour les générations futures, procurer de la visibilité aux acteurs économiques pour investir et faire des marins les premiers acteurs d'une pêche responsable.

i. La nouvelle stratégie vise une réorganisation du secteur assurant les conditions optimales sur toute la chaîne de traitement du produit de son débarquement à sa commercialisation pour mettre sur les marchés un produit compétitif et bien valorisé.

Elle s'engage à assurer à l'industrie nationale de la conserve la régularité de l'approvisionnement d'une matière première de qualité organoleptique de premier choix pour conquérir des parts de marché tant au niveau national que mondial.

Les axes structurants prévoient de :

#### a. Réaménager les pêcheries

Aménager les pêcheries sur la base de quotas «pour atteindre un rendement maximal durable pour 95% des ressources débarquées (contre 5% aujourd'hui)».

#### b. Renforcer et partager la connaissance scientifique :

- Faire un inventaire et un suivi précis de toutes les ressources halieutiques.
- Elaborer une nomenclature homogène des différentes espèces
- Développer un système d'information halieutique intégré
- Mesurer la collaboration avec les partenaires de pêche du Royaume.

#### c. Reconstituer les stocks et développer l'aquaculture :

- Adapter et moderniser l'effort de pêche pour la reconstitution des stocks mais aussi stabiliser le seuil de rentabilité des navires à 10% au minimum. Equiper 100% des navires de cales réfrigérées et d'améliorer les conditions de travail et de vie des marins pêcheurs.
- Développer l'aquaculture pour en faire un moteur de croissance majeur. L'objectif est d'atteindre une production aquacole significative au vue du potentiel marocain : dépasser pour ce segment du secteur les 2 milliards de DH en 2020.

- **d. Maîtriser la traçabilité** par le développement des infrastructures et équipements de débarquement pour réduire l'informel en améliorant les conditions de travail des contrôleurs.
- La mise en place d'espaces portuaires dédiés à la pêche accompagnée d'une gestion efficiente pour assurer une maîtrise de la traçabilité des produits dans l'enceinte portuaire.
- Le renforcement de l'attractivité des halles à marée pour introduire davantage de concurrence et de transparence dans les mécanismes de prix.
- La définition une grille plus large d'évaluation de la qualité.
- **e. Structurer et dynamiser le marché intérieur** autour des marchés de gros et de détail est à l'ordre du jour pour faire du poisson un aliment plus accessible à l'ensemble de la population.
- La garantie aux consommateurs de la sécurité sanitaire des produits de la mer.
- **f. Faciliter l'accès des industriels aux matières premières** en créant des pôles de compétitivité à travers le Royaume pour améliorer la valorisation des produits.
- Augmenter le taux d'utilisation des capacités de production et d'élargir la gamme des produits disponibles sur le marché marocain.
- g. Soutenir l'introduction des industriels sur les marchés les plus porteurs.

L'objectif est d'augmenter la part de marché mondiale du Maroc sur les produits de la mer pour passer de 3,3% aujourd'hui à 5,4% en 2020. Mais aussi d'être leader mondial sur tous les produits issus de la sardine.

# ii. Cinq actions transversales sur les 16 projets structurants sont à mettre en œuvre pour encadrer le secteur :

- **a.** Clarifier et compléter le dispositif juridique de manière à définir concrètement les rôles et responsabilités de chaque intervenant.
- **b.** Réduire l'informel et garantir la traçabilité des produits. Sur ce plan, toute la chaîne des valeurs est concernée.
- **c.** Développer un système de contrôle intégré.
- **d.** Renforcer les compétences et d'améliorer l'attractivité des métiers de manière à assurer les besoins en main- d'œuvre en amont et en aval de la filière.
- e. L'amélioration des conditions de vie et de travail des marins pêcheurs.

#### iii. Gouvernance revue pour organiser la représentation sur le plan institutionnel :

- **a.** Mettre en place une gouvernance publique forte pour moderniser le secteur.
- **b.** Elaborer un système de gouvernance permettant un transfert de pouvoir graduel aux régions et au secteur privé.
- c. Organiser la représentation professionnelle et d'encourager une interprofession. Ceci de manière à fédérer les opérateurs autour des décisions clés pour la gestion et le développement du secteur ainsi qu'établir un dialogue transparent et efficace entre le gouvernement et les professionnels du secteur

#### iv. Le plan Halieutis repose aussi sur la mise en place de cinq outils clés :

- Constituer un comité national de la pêche.
- Créer un fonds pour l'ajustement et la modernisation de l'effort de pêche.
- Mettre en place une agence nationale pour le développement de l'aquaculture.
- Etablir un centre de valorisation des produits de la mer.
- constituer un observatoire de l'emploi du secteur halieutique

Outre atteindre un PIB de près de 21 milliards de DH à l'horizon 2020, la stratégie Halieutis a pour ambition de passer, à la même échéance, de 61.650 emplois actuellement à 115.000. Au niveau des emplois indirects, il s'agit d'atteindre le nombre de 510.200.

Par ailleurs, il est question de réduire de moitié le poids de l'informel pour le ramener à 15% du chiffre d'affaires du secteur.

Sur le plan exportations de produits de la mer, il s'agit de multiplier par 2,6 le chiffre d'affaires pour atteindre plus de 3,1 milliards de DH.

Quant à la production halieutique, l'objectif visé est de dépasser en 2020, 1,6 million de tonnes. Parallèlement, il s'agit de booster la consommation de poisson au Maroc pour atteindre 16 kg par habitant annuellement. Actuellement la consommation est entre 10 à 12 kg par habitant par an.

#### 3. L'alimentation et la nutrition

i. La situation nutritionnelle de la population Marocaine s'est améliorée par rapport à son niveau d'il y a une quarantaine d'années grâce, d'une part, au développement économique du pays et d'autre part, à l'amélioration des services de santé et au développement d'autres secteurs comme l'agriculture, l'éducation et d'autres services sociaux.

Cependant, l'analyse de la situation nutritionnelle des différents groupes de la population montre que plusieurs problèmes persistent encore. Ainsi, le pays, en transition nutritionnelle et démographique, fait face à la double charge des maladies nutritionnelles.

Alors que les problèmes de sous-nutrition existent encore, la charge des maladies liées au surpoids (maladies cardiovasculaires ; diabète, hyperlipémies....) progresse de façon alarmante et touche une très large frange de la population.

La sous nutrition, dont le rôle en tant que déterminant de la mortalité infanto juvénile a été bien démontré, constitue un problème de santé publique dans le pays.

Le retard de croissance et l'insuffisance pondérale touchent 18% et, respectivement, 10% des enfants de moins de cinq ans et la faim cachée ou la carence en micronutriments est très répandue : 22 % des enfants en âge scolaire (6 à 12 ans) présentent un goitre, l'anémie par carence en fer touche 31.5% des enfants de moins de 5 ans, 32.6% des femmes en âge de procréer et 37.2% des femmes enceintes.

La carence en Vitamine A est observée chez 41% des enfants de 6 mois à 6 ans.

L'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois n'est pratiqué que dans 15% des cas (Enquête MICS-2006).

Les causes immédiates d'un régime alimentaire inapproprié sont les maladies, tandis que les causes sous-jacentes sont la sécurité alimentaire insuffisante, les soins maternels et des enfants, inadéquats, les services de santé insuffisants ainsi qu'un environnement non sanitaire.

Les causes structurelles sont liées au manque de ressources pour les ménages pauvres, les politiques inappropriées en matière d'alimentation et de nutrition, les facteurs climatiques et écologiques

- ii. En matière de sécurité alimentaire, le Maroc est passé d'une logique d'autosuffisance à une logique de sécurité alimentaire plus compatible avec le contexte international caractérisé par :
- Une progression relativement rapide du commerce des produits agricoles et la diversification des origines.
- Une production agricole mondiale maintenue à la hausse malgré les fluctuations importantes des prix mondiaux.
- Une sous utilisation du potentiel agricole encore important de certains pays.

L'évolution de la demande mondiale, les progrès techniques et les avancées dans les négociations multilatérales au niveau de l'OMC incitent le Maroc à mieux raisonner sa sécurité alimentaire en optimisant l'allocation de ses ressources et les possibilités du marché international.

Dans le contexte national actuel, une approche basée sur la seule efficience économique pour assurer au pays son approvisionnement alimentaire pourrait être incompatible avec l'importance et la multifonctionnalité du secteur agricole. Elle risque d'aboutir à une réduction substantielle de ses activités et d'induire en conséquence des effets préjudiciables aux plans politique, social et environnemental.

#### 4. La foret et la lutte contre la désertification

i. Pour avoir une connaissance complète et homogène sur l'état du patrimoine forestier, le premier Inventaire Forestier National (IFN), réalisé entre 1990-2005, a permis de disposer d'une base de données cartographiques et numériques fiables et importantes sur la répartition géographique, la consistance et l'état général des ressources forestières.

Sur le plan de l'occupation et du statut foncier des terres, les formations forestières, matorrals et alfatières sont en majorité domaniales et s'étendent sur une surface d'environ 9.037.714 ha, soit un taux de couvert de 12.7 % du territoire national.

Le Maroc fait partie des pays méditerranéens les plus originaux, par son extrême diversité écologique, au niveau du bioclimat, de la morphologie, de la végétation et de la faune. Cette diversité est à l'origine de la richesse des paysages et des milieux naturels de grande qualité et d'une valeur patrimoniale exceptionnelle dans le domaine de l'environnement naturel.

Son rôle reste d'autant plus important que c'est au sein des écosystèmes forestiers que s'élaborent les grands cycles, comme celui de l'eau..

Les ressources naturelles dont dispose le Maroc sont certes d'une grande qualité, mais restent fragiles et surtout insuffisamment protégées. La conservation des milieux naturels est devenue un enjeu décisif.

Afin de conserver et valoriser ce patrimoine national, le Maroc entreprend la mise en place d'un système d'aires protégées, qui englobent des écosystèmes uniques et représentatifs de la diversité biologique du pays.

Le Plan Directeur des Aires Protégées, élaboré en 1996, avait identifié 145 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE), représentant presque la totalité des écosystèmes naturels du pays, en proposant le classement en parcs nationaux d'une dizaine d'entre eux dont la superficie globale est de l'ordre de 606.000 ha.

Le dahir de 1917 sur la conservation et l'exploitation des forêts, le dahir de 1923 sur la police de la chasse et le dahir de 1922 sur la pêche dans les eaux continentale, ont permis d'accorder à certains SIBE un statut de "Réserve Biologique".

Créées, aménagées et gérées dans une perspective de maintien et de valorisation de leurs valeurs bioécologiques, socioculturelles, économiques et de lutte contre la désertification.

En plus du réseau de parcs nationaux, le Maroc s'est doté de Trois Réserves de Biosphères, qui viennent promouvoir des solutions réconciliant la conservation de la biodiversité et son utilisation durable. Il s'agit de la Réserve de Biosphère, Arganeraie (RBA), la Réserve de Biosphère des Oasis du Sud du Maroc et la Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM). Une quatrième Réserve de Biosphère dite Réserve de Biosphère de la Cédraie, est envisagée dans le Moyen Atlas.

ii. A l'issue de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement Durable tenue à Rio en 1992, la désertification a été définie comme étant "la dégradation des sols dans les

régions arides, semi-arides et subhumides sèches, par suite de divers facteurs comprenant les variations du climat et les activités humaines".

Au Maroc, ce phénomène affecte de grandes étendues et est d'autant plus prononcé que le climat est aride avec des cycles de plus en plus longs de sécheresse et que les sols sont pauvres et très vulnérables à l'érosion.

La précarité des conditions de vie des populations rurales les pousse à surexploiter les ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins croissants, ce qui amplifie davantage la dégradation des milieux.

Devant la situation du phénomène de désertification et de ses répercussions tant socio-économiques qu'environnementales, le Maroc a, depuis longtemps, initié des efforts de lutte pour infléchir la tendance de ce phénomène et d'en atténuer l'ampleur notamment par des réalisations physiques en matière de mobilisation d'eau, de mise en valeur des terres agricoles, d'aménagement de parcours et de conservation et développement des ressources forestières.

Pour honorer ses engagements vis à vis de la communauté internationale notamment vis-à-vis de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification ratifiée en 1996, le Maroc a été incité à adopter un Programme d'Action National de Lutte Contre le Désertification (PAN-LCD) en juin 2001 et à renforcer les efforts et la mobilisation des moyens pour la lutte contre la désertification.

Pour l'opérationnalisation du PAN-LCD, un certain nombre de projets intégrés sont mis en œuvre pour le développement des zones forestières et péri forestières, l'aménagement des bassins versants, la mise en valeur des terres à agriculture pluviale et des terrains de parcours.

Il convient de souligner que la forêt marocaine contribue à hauteur de 30% à la couverture des besoins du pays en bois d'œuvre et d'industrie. Malgré les exportations de certains produits (pâte à papier, liège et autres produits forestiers non ligneux), le commerce des produits forestiers avec le reste du monde reste déficitaire.

#### 5. Environnement et changements climatiques

Le Maroc a ratifié les trois conventions issues du processus de la Conférence de Rio et qui portent sur les thèmes des changements climatiques, de la biodiversité et de la lutte contre la désertification. Ainsi, l'adhésion du Maroc aux conventions et traités dits de la génération de Rio, traduit la volonté du gouvernement marocain de s'inscrire dans le cadre légal des nouvelles perspectives de coopération internationale que ces nouveaux instruments juridiques offrent aux pays.

i. les problèmes de l'environnement sont pluriels et diversifiés. Ils concernent tous les aspects liés à l'environnement et à l'exploitation des ressources naturelles :

Les ressources en eau sont estimées à quelque 21 milliards de m3/an et l'agriculture absorbe 80 % de la consommation nationale. L'eau devient de plus en plus rare et de moindre qualité.

Cette raréfaction s'explique par l'évolution de la pluviométrie et l'occurrence des sécheresses, les déperditions du potentiel hydrique en raison par exemple de la dégradation des réseaux d'adduction

d'eau potable dans les villes, qui conduit à une perte de 35 % des eaux livrées, de l'envasement des retenues des barrages qui se traduit par une perte de plus de 60 millions de m3 de stockage par an.

A ceci, il faut ajouter la qualité de l'eau qui se dégrade en raison des diverses formes de pollution : déversement des rejets industriels et domestiques sans traitement, l'emploi des produits phytosanitaires et des engrais, la salinisation des eaux en raison de l'intrusion des eaux marines.

Le droit d'accéder à une eau potable saine et la protection contre les risques de pollution par les eaux usées constituent des bases primordiales pour la santé de la population.

Des progrès importants ont été réalisés. Le **Programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER)** a permis d'approvisionner 61% de la population rurale (2004). En 2008, 76% des ménages ont accès à l'eau avec une nette disparité géographique (95,5% pour l'urbain et 44% pour le rural) qui sera atténuée en 2010.

En revanche, l'assainissement accuse un sérieux retard, surtout en milieu rural, où 32% des ménages utilisent un système autonome et moins de 2% sont raccordés à un réseau d'assainissement liquide.

De plus, les deux tiers des stations d'épuration sont déficientes, entraînant la dégradation de la qualité de l'eau et l'apparition de maladies d'origine hydrique.

Pour faire face à ce grand retard, le Maroc a engagé un plan national d'assainissement liquide avec un budget de 574 millions de \$ depuis 2006.

Néanmoins, jusqu'à ce que ce plan soit mis en œuvre, le monde rural, ainsi que les petits centres urbains, continuent à subir les conséquences sur la santé des habitants, la qualité de vie et la compétitivité..

Les ressources en sols qui représentent l'une des ressources stratégiques du Maroc du fait de la place du secteur de l'agriculture dans l'économie nationale, sont aussi de plus en plus menacées. En effet, ces sols subissent plusieurs contraintes : érosion éolienne et hydrique, la perte en fertilité et en couche arable, quelques 22 000 ha par an, la menace potentielle de salinisation, la désertification des sols, particulièrement des oasis du sud, puisque 5.500 hectares de la palmeraie de la région de Tafilalet, par exemple, sont envahis par le sable.

La pratique de cultures non appropriées, les sécheresses récurrentes et l'urbanisation des terres agricoles, réduisent le potentiel de production et donc de revenu ce qui menace la sécurité alimentaire et le niveau de pauvreté dans le monde rural . les Stratégies de Développement Rural et le Plan Maroc Vert tentent d'y remédier.

L'air des grandes agglomérations urbaines est fortement pollué. Cette pollution atmosphérique provient essentiellement des émissions des unités industrielles et des transports. Les études disponibles comportent un caractère ponctuel et fragmentaire et ne concernent que quelques grandes villes comme Casablanca, Marrakech, Rabat.

Relativement à la gestion des déchets, et notamment des décharges et le traitement des ordures, il faut souligner que 6 millions de tonnes de déchets solides municipaux et plus de 975 000 tonnes de déchets industriels produits annuellement se retrouvent dans des décharges sauvages.

La forte progression de ces déchets pose aussi de multiples difficultés liées à leur collecte, à leur évacuation, à leur recyclage. Cet important problème est aggravé par la grande insuffisance des moyens financiers et techniques, le peu de qualification des ressources humaines et l'absence d'une approche globale et cohérente de la gestion de ces déchets.

**ii.** Le Maroc qui, à l'instar de tous les pays en développement, affronte des défi majeurs et pressants en matière de développement, a pleinement, conscience de la nécessité de préserver l'environnement et de répondre aux impératifs écologiques», avait souligné Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans le discours adressé à la Nation le 30 juillet 2009 à l'occasion du 10e anniversaire de l'accession du Souverain au Trône. A cette occasion, Sa Majesté le Roi a donné Ses Hautes Instructions au gouvernement pour s'atteler rapidement à l'élaboration d'une Charte nationale de l'environnement et du développement durable.

«L'environnement doit être considéré comme le bien commun de la Nation, dont la protection est une responsabilité collective qui incombe aux générations présentes et futures», a indiqué S.M. le Roi, qui a présidé, le 25 septembre 2009 au Cabinet Royal à Rabat, une séance de travail consacrée à l'environnement, soulignant que les projets de développement réalisés et ceux à venir doivent concilier les impératifs du développement socio-économique et la préservation de l'environnement et le développement durable.

Plusieurs chantiers en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement ont été ouverts, dont principalement la révision de l'arsenal juridique en matière d'environnement et la mise en place d'une panoplie d'instruments techniques et financiers de soutien à la politique environnementale nationale. Cependant, il reste à élaborer les textes de mise en application de ce cadre juridique.

Le Maroc dispose actuellement d'un ensemble d'outils de mesure et d'observation de la qualité de l'environnement (Observatoire national de l'environnement, Laboratoire national de l'environnement, Observatoire national de la sécheresse, Laboratoire public d'études et d'essai et autres laboratoires Départements sectoriels).

L'orientation stratégique pour la protection de l'environnement à moyen et long terme comporte un certain nombre de programmes fédérateurs. Ils concernent particulièrement la protection et la gestion durable des ressources en eau, la protection et la gestion durable des ressources en sol, la protection de l'air et la promotion des énergies renouvelables, la protection et la gestion durable des milieux naturels et particulièrement les forêts, les oasis et le littoral, la prévention des catastrophes naturelles et risques technologiques majeurs, l'amélioration de l'environnement urbain et périurbain et la gestion et la communication environnementales.

Un grand intérêt a été accordé, dans le cadre de cette stratégie, à la prévention des catastrophes naturelles et risques technologiques majeurs en prévoyant des actions relatives à l'amélioration de la connaissance des risques naturels et technologiques, ainsi qu'à l'amélioration de l'environnement urbain et périurbain à travers le développement des programmes d'assainissement liquide et solide.

Des spécialistes estiment les coûts de la dégradation de l'environnement à près de 20 milliards de dirhams par an, soit 8% du PIB.

L'engagement du Maroc en faveur de l'environnement a connu un tournant important avec la signature de seize conventions de partenariat entre le gouvernement et les 16 régions du Royaume.

Ces conventions, qui visent la rationalisation de l'utilisation de l'eau et l'implication de tous les acteurs, ont pour objectifs la protection et la valorisation des ressources en eau, la préservation et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité, la prévention et la lutte contre les risques, la dépollution et la gestion des déchets liquides et solides, la remise à niveau des écoles rurales, coraniques et des mosquées, la création d'espaces récréatifs urbains et périurbains ainsi que la sensibilisation et l'éducation au respect de l'environnement des jeunes.

Par ailleurs, un accord d'intention portant sur un don de 137 millions de dollars US, destiné à soutenir le développement durable au Maroc, a été signé, l'année dernière à Meknès, entre le Royaume et le Fonds pour le développement de l'environnement mondial (Global Environnement Facility-GEF), en vertu duquel ce dernier s'engage notamment à financer un projet qui concerne l'intégration des effets du changement climatique dans la planification du développement et la prévention des catastrophes.

#### iii. Les changements climatiques

Pour faire face aux impacts du changement climatique, le Maroc a élaboré le plan national de lutte contre le réchauffement climatique. Ce plan vise notamment :

- La définition et l'adoption des approches et des instruments d'intégration de la question des changements climatiques (CC) dans les politiques sectorielles,
- La mise en œuvre d'une politique d'atténuation des changements climatiques par la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- La réduction des vulnérabilités du territoire national vis-à-vis des CC
- La promotion d'une bonne gouvernance des CC notamment par la mise en place d'un processus permanent de pilotage, de communication, d'évaluation et d'audit.es mesures prises à d'autres niveaux complètent et appuient ce plan climat.

Il s'agit, entre autres, de la stratégie nationale de l'eau qui prévoit le renforcement du Plan national de protection contre les inondations.

L'institution en 2009 d'un fonds national de lutte contre les effets des catastrophes naturelles et le développement prévu du plan de gestion des sécheresses par bassin hydraulique et des plans d'urgence associés font partie de ces mesures.

L'adaptation des outils de gestion des barrages aux effets des fortes précipitations induites par les changements climatiques et le renforcement des infrastructures hydrauliques en font également partie.

Il est à souligner que le Maroc a initié l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de réduction des risques et catastrophes en conformité avec le Cadre d'Action de Hyogo, mais ce chantier se heurte à la complexité de la coordination entre les différentes intervenants tant niveau central que décentralisé.

Des études de faisabilités pour la mise en place de système de communication en cas de crise ont été initiées mais sans aboutir à des plans de mise en œuvre.

# IV. Les avantages comparatifs de la FAO

La FAO qui fait partie du système des Nations Unies présente, en matière d'assistance et de coopération, des avantages comparatifs suivants :

#### 1. Appui à l'identification, à la formulation et à la faisabilité de projets d'investissement

Dès le début des années 60 (référence Projet Sebou), la FAO a développé à travers le Centre d'Investissement une capacité pour l'identification, la formulation et l'évaluation de projets d'investissements dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts avec la BM, FIDA, BAD et d'autres institutions financières.

Ces projets représentent un investissement total du Maroc de près de 4 milliards dollars US dont environ 1/3 à 40% en financements extérieurs. Ces financements ont porté sur plus de 35 projets au cours de la période 1960-2005.

#### Avec le FIDA:

- Projet de développement rural des zones montagneuses du Haouz.
- Projet des parcours et de l'élevage dans l'Oriental (Phase II).

#### Avec la Banque Mondiale:

- Projet de gestion des ressources en eau.
- Projet d'aménagement du bassin versant Oued Lakhdar, Province d'Azilal.
- Projet de développement Rural Intégré de Mise en Valeur en Bour (DRI-MVB).
- Projet de Développement Rural Intégré de la Petite et Moyenne Hydraulique (DRI-MVB).
- Programme de Développement Rural Intégré des zones forestières et péri-forestières (Parc Bas Darâa).
- Programme relatif au stock des pesticides obsolètes.
- Evaluation de la Stratégie 2020 du développement rural.
- Projet pilote de développement des pêches.
- Programme eau potable rurale et assainissement.

#### 2. Sécurité alimentaire

Comme confirmé par le Sommet Mondial de l'Alimentation à Rome en 1996, la Sécurité Alimentaire reste la première des priorités de l'Organisation. Ses programmes doivent cibler avec plus de précisions :

- L'accroissement de la production vivrière,
- Le renforcement de la stabilité des approvisionnements,
- La création d'emplois en milieu rural.

#### 3. Programmes spéciaux et d'urgences

Un des avantages comparatifs de la FAO se révèle dans les interventions d'urgence à l'échelle nationale ou interétatique:

- Assistance d'urgence aux petits éleveurs affectés par le séisme dans la Province d'Al Hoceima.
- Assistance d'urgence à la lutte contre le Criquet pèlerin.

- Assistance relais pour le programme spécial EMPRES (composante criquet pèlerin) amélioration des techniques d'application des pesticides pour la lutte contre le criquet pèlerin.
- Appui matériel au Maroc pour la lutte contre la recrudescence du criquet pèlerin durant les campagnes 2003-2004 et 2004-2005.
- Appui matériel et de formation aux services concernés par la surveillance et la prévention contre l'Influenza aviaire.

#### 4. La coopération sud-sud : priorités, programmes et stratégies

L'accumulation des connaissances et des expériences a permis à la FAO de développer, à partir des projets de transfert de technologies traditionnelles adaptées avec l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en Mauritanie et au Sahel, un programme de coopération sud-sud pour :

- Renforcer la solidarité entre pays en développement.
- Permettre au pays bénéficiaires de profiter de l'expérience et des connaissances des pays en développement plus avancés à l'instar du programme réalisé par le Maroc en partenariat avec la FAO au Burkina Faso.

# V. Contribution de la FAO à l'élaboration de l'UNDAF allégé (2012-2016) groupe thématique « Environnement » et « Développement durable »

Dans le cadre de la préparation du nouveau cycle de programmation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) au Maroc pour la période 2012-2016, et suite aux recommandations de l'atelier de priorisation stratégique qui a eu lieu 20 octobre 2010, le représentant résident de la FAO assure la présidence du groupe thématique « Environnement et Développement Durable » avec le représentant du PNUD pour le système des Nations Unies (SNU) et le représentant du Secrétariat d'Etat à l'Eau et l'Environnement (SEEE)avec le représentant du HCEFLCD pour la partie marocaine .

Une forte présence des différentes administrations concernées, des ONG et des agences du SNU a pris part aux travaux et réunions pour poursuivre le travail d'identification des priorités nationales et leur déclinaison en effets (outcomes) et résultats (outputs) tenant compte des avantages comparatifs du Système des Nations Unies et des OMDs.

La définition du cadre logique avec risques et hypothèses et identification des indicateurs de suiviévaluation a constitué la trame des travaux préparatoire du groupe restreint qui proposait les éléments à valider par le groupe élargi.

#### 1. Eléments considérés par le Groupe

- La mise en œuvre de la Charte au niveau national, sectoriel et territorial.
- La coordination, la convergence et la cohérence des efforts en matière d'environnement entre les stratégies sectorielles.
- Renforcer les capacités des institutions et des acteurs. (Connaissances compétences outils moyens)
- Tenir compte du Genre et du patrimoine culturel.
- Se focaliser sur des zones cibles.
- Zones cibles d'intervention : Concentration et convergence des interventions sur des zones territoriales vulnérables sur les plans écologiques et/ou social (pauvreté), comportant des risques environnementaux élevés ou à fort potentiel de développement : les oasis et zones désertiques, les montagnes, les forêts, le littoral.
- Promouvoir des régions modèles : potentiels pour croître en "mode développement durable".

#### 2. Priorité Nationale

« Consolidation du développement durable notamment par la gestion optimale des ressources naturelles, l'adaptation aux Changements Climatiques, la préservation de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des populations »

#### 3. Outcomes /Effets

Les prescriptions de la « Charte Nationale de l'environnement pour un développement durable » sont mises en œuvre en assurant la cohérence avec les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'Environnement, de Changements Climatiques, et de gestion des Risques et en renforçant la convergence territoriale sur les zones et les populations les plus vulnérables.

#### 4. Hypothèse et Risques

#### Hypothèses:

- la Charte Nationale est promulguée fin 2011
- Elaboration de la Stratégie de l'Environnement et de la Stratégie de Développement Durable.
- Coordination des agences du SNU UNDAF / Outil de coordination
- Continuité de l'engagement politique sur la Charte EDD et volonté d'assurer une meilleure intégration des stratégies pour tenir compte de la Charte.

#### Risque:

- Retard dans la promulgation de la Charte
- Retard dans l'élaboration de la Stratégie de l'Environnement et de la Stratégie de Développement Durable.
- Risque de ne pas assurer les ressources nécessaires pour le renforcement des capacités.
- Non-assimilation/appropriation des acteurs locaux (élus, services extérieurs, société civile...) des principes la Charte EDD.

#### 5. Partenaires

#### Partenaires Clés:

- > Système des NU: PNUD, FAO, ONUDI, UNECA, UNESCO, UNOPS, UNIFEM, ...
- ➤ Départements ministériels chargés de : l'eau, l'Environnement, l'Energie et les Mines, l'Intérieur (INDH/ DGCL), l'Agriculture, l'Aménagement du Territoire, le Tourisme, l'Artisanat, l'Industrie, la Culture, la Pêche maritime, la Communication, la Santé, l'Education, les Habous, ...
- > Organismes publics : ONEP, ONE, ADEREE, Agences régionales de développement, ...
- Collectivités Locales
- Acteurs du Privé : CGEM, Associations professionnelles, ...
- Société Civile

#### Rôles des partenaires :

Les partenaires des Nations Unies apporteront un appui technique aux acteurs clés de l'environnement afin que la charte Nationale EDD soit mise en application par les départements ministériels et les autres acteurs nationaux et locaux.

# 6. Indicateurs de l'Outcome

Indicateurs	Données de base	Cibles	Moyens de vérification
_		nationales ou sectorielles ayant été adoptées avant la promulgation de la Charte EDD ont été révisées et les nouvelles stratégies ont tenu compte des	Etat des lieux de l'articulation entre les stratégies nationales ou sectorielles existantes et les principes de la charte (en début de cycle et fin de cycle) – Situation de référence (début de cycle): Rapport de la mission II & III de l'étude de la stratégie nationale de l'environnement.
Stratégies Ministérielles de l'Environnement issues des	Protection de l'Environnement en cours	stratégies ministérielles de l'environnement et DD mis en œuvre à 40%	SEEE/ Observatoires National et régionaux de l'Environnement – suivi de l'action environnementale via les systèmes de suivi-évaluation des stratégies nationales environnement et DD.
3-Existence de mécanismes de coordination et de participation (pertinents/efficaces/opératio nnels) au niveau national et territorial (régional, provincial ou communal dans les zones cibles) pour l'opérationnalisation de la Charte ).	de coordination existants : - Commission ministérielle de la Charte, Conseil National de	provinces et les communes des zones cibles disposent d'un mécanisme	SEEE/ observatoires national et régionaux de l'environnement – Suivi de l'action environnementale au niveau territorial
intégrés mis en œuvre, notamment dans les zones vulnérables, ayant intégrés les prescriptions de la Charte de l'environnement	Etat des lieux des plans territoriaux existants : - Communal - PCD Provincial- Régional – SRAT : Schéma Régional	prescriptions de la Charte	Evaluation / Revue des plans territoriaux

#### 7. Outputs / Produits

- 1. Les mécanismes de coordination et de convergence sont mis en place pour que les stratégies nationales liées à l'environnement et au développement durable, y compris le Plan National de Lutte contre le Réchauffement Climatique, soient traduites en plans d'action opérationnels et sectoriels concertés définissant les responsabilités de chaque intervenant et intégrant les principes de la charte.
- 2. Les acteurs territoriaux dans les zones ciblées disposent des compétences, moyens et outils de mesure pour la mise en cohérence et la réalisation de plans de développement (régionaux, provinciaux, communaux) tenant compte de l'approche genre et intégrant les prescriptions de la Charte Nationale de l'environnement pour le développement durable.
- 3. Les capacités des acteurs nationaux et locaux en matière de gestion des risques naturels et industriels et d'adaptation aux changements climatiques sont renforcés.
- 4. L'observatoire national, les observatoires régionaux de l'environnement ainsi que les institutions concernées sont mis en réseau et disposent des capacités et des moyens de coordination pour jouer leurs rôles d'aide à la prise de décision, à la planification et au suivi-évaluation des stratégies et plans opérationnels pour l'environnement et le développement durable.
- 5. Un plan d'action concerté de communication et de sensibilisation est développé et mis en œuvre pour accompagner et faciliter l'opérationnalisation de la Charte Nationale de l'environnement et du développement durable et la mise en œuvre des programmes d'actions prioritaires.
- 6. Les mécanismes de financements en relation avec l'environnement et le développement durable - y compris les finances Carbone - sont maîtrisés et des fonds sont mobilisés pour la réalisation des plans d'action prioritaires sectoriels intégrant les principes de la Charte EDD dans les zones cibles.
- 7. Les expériences et les bonnes pratiques, y compris celles liées aux savoirs et aux savoirs-faires traditionnels, sont évaluées, capitalisées et partagées au niveau national, régional et international, notamment à travers la coopération décentralisée et la coopération sud-sud

# VI. Contribution de la FAO à l'élaboration de l'UNDAF allégé (2012-2016) groupe thématique « Développement socio-économique et réduction de la vulnérabilité et des inégalités »

La FAO a pris part aux travaux du groupe « développement socio-économique et réduction de la vulnérabilité et des inégalités » co-présidé par l'UNFPA, l'UNDP et le Ministère du Développement Social de la Famille et de la Solidarité et aux réunions du groupe restreint programmées pour la finalisation du même travail.

#### 1. Rappel des résultats des travaux de la réunion du 20 octobre :

Les résultats des travaux du groupe 3 ont porté sur :

- Les axes prioritaires identifiés ;
- La population cible ;
- Les zones prioritaires ;
- La stratégie de mise en œuvre proposée ;
- Les acteurs.

# 2. Proposition de formulation de l'outcome 1 relatif à la priorité nationale de ce groupe thématique:

Suite aux discussions et aux observations des différents participants à la réunion, un consensus a été dégagé pour enlever la dimension géographique (zones rurales et périurbaines) de la formulation du 1er outcome et ce, afin de ne pas disqualifier d'autres zones (exemple : médinas) sachant que ladite dimension peut être mise en avant dans les différents outputs.

Ainsi, la proposition de formulation de l'Outcome-UNDAF relatif à la priorité nationale a été formulée comme suit :

Outcome 1 : La vulnérabilité et les inégalités, notamment celle de genre, sont réduites par le biais du développement économique et social.

#### 3. Proposition de 6 axes stratégiques pouvant être transformés en 6 Outputs

Suite au débat sur les propositions des différents outputs, six axes stratégiques qui peuvent être déclinés en outputs :

- AXE 1: Appui à la réduction de l'extrême pauvreté et de la vulnérabilité économique et sociale en faveur des populations vulnérables, principalement les populations rurales, périurbaines et féminines;
- AXE 2: Renforcement des capacités des ONGs ciblant les jeunes, les femmes et les populations à besoins spécifiques particulièrement dans les zones rurales et périurbaines;
- AXE 3 : Lutte contre la violence fondée sur le genre et appui à l'autonomisation économique des femmes et à la diffusion de la culture de Genre:

- AXE 4: Renforcement du processus de décentralisation/déconcentration (particulièrement à travers des PCD sensibles au Genre et aux DrHum) et appui au processus de régionalisation pour une meilleure performance des politiques et un bon ciblage des populations et zones vulnérables;
- AXE 5: Les systèmes d'informations nationaux sont consolidés selon les normes internationales pour une meilleure qualité des données produites aux niveaux central et local ;
- AXE 6: Les stratégies et les politiques (économiques, sociales, culturelles,...etc) visant les populations défavorisées, notamment les personnes âgés, les migrants, les jeunes et les femmes, sont soutenues selon une approche basée sur les Droits Humains et sensible au genre.

#### 4. Identification des partenaires (absents)

CTB – Banque Mondiale – INDH – Ministère de la jeunesse – KW – USAID – agences de développement – Associations des jeunes et des immigrés – associations des handicapés – l'UE – CCDH – Ministère de la Justice – SGG – Parlement (Chambre des représentants & chambre des conseillers) – DGCL – Communes.

#### 5. Présentation du HCP sur la vulnérabilité au Maroc (voir annexe D)

Les résultats des études et enquêtes menées par le Haut Commissariat au Plan sur la vulnérabilité au Maroc de 1985 à 2007 font ressortir, entre autres :

- de fortes disparités entre les populations les plus aisées et les populations les plus défavorisées en termes d'accès aux richesses du pays,
- les inégalités sociales sont flagrantes entre les milieux urbain et rural.
- Une fluctuation de la vulnérabilité qui est accentué durant les périodes de sécheresse.
- une résistance de la vulnérabilité entre 1985 et 2007.

#### 6. Présentation de la synthèse des résultats du groupe restreint

Les résultats des travaux du groupe restreint, réuni le 15 novembre, ont été exposés à l'ensemble des membres du groupe. Ils ont notamment porté sur la déclinaison des axes prioritaires identifiés, en outputs.

Il a ainsi été décidé de ne pas intégrer l'output relatif au « renforcement du processus de décentralisation/déconcentration (particulièrement à travers des PCD sensibles au Genre et aux Droits Humains) et appui au processus de régionalisation pour une meilleure performance des politiques et un bon ciblage des populations et zones vulnérables », sachant qu'il sera abordé par le groupe « Gouvernance».

L'assistance a convenu que le volet économique et compétitivité doit apparaître comme un output à part entière, sachant qu'il demeure un facteur déterminant pour lutter contre la vulnérabilité.

Sachant que le Maroc évolue rapidement et que les outputs peuvent également changer et ne plus être les mêmes d'ici à l'an 2016, il a été rappelé que les outputs ne figureront pas dans le document UNDAF 2012-2016, mais ils seront plutôt représentés dans le cadre du plan d'action et du plan de suivi et d'évaluation.

#### 7. reformulation de l'outcome 1 :

Suite à un débat entre les différents partenaires en vue d'affiner l'outcome 1 et ce, en tenant compte des résultats du CCA et des critères d'évaluabilité, il a été proposé de reformuler l'Outcome-UNDAF se rapportant à la priorité nationale 3 « Développement socio-économique et réduction de la vulnérabilité et des inégalités » comme suit :

Outcome 1 : La vulnérabilité et les inégalités, notamment celle de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/stratégies et programmes de développement économique et social.

#### 8. Points émergeant de la discussion du 24/11/2010 :

Points à prendre en considération lors des travaux de finalisation des outputs et des indicateurs :

- 1. La multi-dimensionnalité de la vulnérabilité et des inégalités;
- 2. Un bon ciblage dans l'appui aux politiques/stratégies et programmes;
- **3.** Un bon ciblage des groupes vulnérables en particulier les jeunes comme cela ressort dans le CCA:
- **4.** Assurer un appui pour les aspects relatifs au Suivi & Evaluation, la Coordination et le renforcement des capacités nationales;
- 5. Mieux identifier les acteurs à appuyer;
- **6.** Ajouter un output qui traite du volet secteurs productifs et compétitivité.

Remarque globale : Veiller à l'approche participative dans la formulation de l'UNDAF, du Plan d'action commun du SNU, de sa mise en œuvre et de son suivi.

Priorité nationale du Groupe 3 : Développement socio-économique et réduction de la vulnérabilité et des inégalités						
EFFET /	INDICATEURS/SB/Cible	MVR	ROLE DES PARTENAIRES	ANALYSE HYPOTHESES / RISQUES	RESSOURCES	
OUTCOME 3					INDICATIVES	
La vulnérabilité	Indice de Niveau de Vie (approche	НСР	-Les départements ministériels	Hypothèses:		
et les inégalités,	multidimensionnelle de la pauvreté)		concernées s'engagent à élaborer et	H : Convergence des modèles en		
notamment	-SB: 12,1% en 2008; - Cible:		opérationnaliser les politiques/stratégies	synergie;		
celles de genre,	Le nombre de départements	Ministère	concertées contribuant à la réduction de	H2 : Implications de tous les		
sont réduites	ministériels qui intègrent l'aspect	des	la vulnérabilité et des inégalités;	acteurs;		
par le biais de	Genre dans l'élaboration de leurs	Finances	-La partie nationale et le SNU s'engagent	H3 : Adoption poussée de la		
l'appui aux	budgets et indicateurs de performance		aux Renforcement et à	Déclaration de Paris;		
politiques/	SB : 6 Départements en 2009; - Cible :		l'institutionnalisation du partenariat	H4: Coordination aux niveaux du		
stratégies et	-Taux de chômage des jeunes par	НСР	Etat/Société Civile/Secteur Privé;	SNU, de la partie nationale et des		
programmes de	milieu et sexe 2009; -SB : En 2009.		-Les organisations de la société civile et le	bailleurs de Fonds;		
développement	* le taux de chômage des 25-34 ans a atteint		secteur privé s'engagent à jouer leurs	H5: Disponibilité de données		
économique et	12,7% contre 1,9% pour les 45 ans et plus ;		rôles de force de propositions;	actualisées		
social.	* le taux de chômage des diplômés du supérieur a atteint 18,3% contre 4,4% pour les sans diplôme ; - Cible :		-Les institutions nationales et la société	H6: Disponibilité des Ressources;		
			civile encouragent la participation	H7: Bon ciblage des populations et		
			communautaire dans la mise en œuvre	zones vulnérables		
	-Nombre d'enfants de 7 à 15 ans qui travaillent; -SB: En 2009 Masculin: 100.346; En 2009 Féminin: 70.003; - Cible:	НСР-	des programmes de développement;	Risques :		
			-Les organismes du Système des Nations	R1: Dispersion de l'action spatiale		
			Unies et les autres partenaires au	et thématique		
			développement œuvrent pour le	R2: Faible implication des		
			plaidoyer, l'assistance technique,	partenaires		
	-% de personnes âgées bénéficiant de la protection sociale -SB: En 2006, 84% des personnes âgées n'ont pas de pension de retraite et 86% n'ont pas	_	Renforcement de capacités, et l'aide à la	R3: Non Alignement avec les		
			mobilisation des ressources nécessaires	politiques nationales		
			pour la réalisation des priorités nationales	R4: Faible coordination et		
	d'assurance maladie; - Cible :		en matière de lutte contre la vulnérabilité	intégration;		
			et de réduction des inégalités;	R5: Non disponibilité de données		
	pour les jeunes) qualifiées par secteur -SB: 95100 en 2009	Ministère de	-Les organismes du SNU accompagnent la partie nationale dans la MEO des	actualisées pour les actions et le S&E		
			politiques/stratégies intégrées	R6: Non adéquat° du niveau et de		
			contribuant à la réduction de la	la répartition des ressources		
	(Emploi crées 113900 et Emplois perdus 18800		vulnérabilité et des inégalités;	R7: Ciblage inadéquat des		
	en 2009) ; - Cible :		- Les organismes du SNU appui la	populations et des zones		
			disponibilité de l'information pour	d'interventions		
			renseigner les indicateurs choisis.			

RESULTATS	INDICATEURS/SB/Ci ble	MVR	ROLE DES PARTENAIRES	ANALYSE HYPOTHESES /	RESSOURCES INDICATIVES			
				RISQUES				
EFFET / OUTCOME 3:								
La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de g	enre, sont réduites par	le biais de l'appui a	ux politiques/ stra	itégies et programme	es de développement			
économique et social.								
DRAFT OUTPUTS/ PRODUITS	DRAFT OUTPUTS/ PRODUITS							
Output 1: Les approches multidimensionnelles de mesure								
et de réduction de la pauvreté et de vulnérabilité sont								
promues et utilisées notamment dans les programmes de								
ciblage territorial de pauvreté et des inégalités.								
Output 2: Les capacités des acteurs de la société civile								
sont renforcées notamment ceux ciblant les populations								
les plus vulnérables particulièrement dans les médinas,								
zones rurales et périurbaines.								
Output 3: des interventions model d appui a l								
autonomisation socio-économiques des femmes sont								
développées et mise en œuvre pour favoriser l accès aux								
ressources, la Lutte contre la violence fondée sur le genre								
et la promotion de la culture de l égalité.								
Output 4: Les systèmes d'informations nationaux et								
locaux sont renforcés pour un meilleur suivi-évaluation								
des politiques et des programmes de lutte contre la								
pauvreté et des inégalités.								
Output 5: Les politiques et les stratégies visant la								
réduction de pauvreté et des inégalités et leur mise en								
œuvre sont appuyées.								
Output 6: Les capacités commerciales, la modernisation								
du secteur productif et l'amélioration de la compétitivité								
visant essentiellement la réduction des inégalités et de la								
vulnérabilité en milieu rurale, sont renforcées.								

#### 9-Définition des concepts

- -Indice composite de Niveau de Vie (INV), élaboré à partir de l'enquête sur la consommation de 2001 et des enquêtes de niveau de vie de 1991 et de 2007. Cet indice intègre les variables clés qui rendent le mieux compte des conditions de vie au Maroc comme l'alphabétisation et la scolarisation, la santé, l'alimentation, le logement, l'insertion professionnelle, l'équilibre social, les mass-médias et les moyens de communication et de transport. Cet INV se présente en outre comme une synthèse des indicateurs retenus dans les ODM (intégrant même des dimensions non comprises dans les OMD comme l'accès à l'électricité, aux moyens de transport et de communication). <u>Source : HCP</u>
- L'approche multidimensionnelle du niveau de vie, basée sur des attributs monétaires et non monétaires des conditions de vie, est considérée comme une alternative à l'approche monétaire. Elle a l'avantage de tenir compte de la pluralité des dimensions, quantitative et qualitative, des conditions de vie et d'en privilégier celles liées aux besoins fondamentaux de la population. Source : HCP

#### - Populations vulnérables :

Selon le HCP, Le taux de vulnérabilité est la proportion de la population qui n'est pas pauvre mais qui court un grand risque de pauvreté. La dépense par tête de la population vulnérable se situe entre le seuil de pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil. Vu que cette définition se base sur l'aspect monétaire de la vulnérabilité et de la pauvreté, l'UNDAF actuel considère que la population vulnérable est telle qu'elle a été identifiée dans le CCA : à savoir les populations des jeunes, des femmes, des personnes âgés, des migrants, les enfants en difficultés et les personnes à besoins spécifiques, et ceci notamment dans les zones jugées prioritaires : Milieu rural et périurbain. *Source : HCP et CCA* 

#### - Taux de chômage:

Le taux de chômage exprime la part des chômeurs dans la population active âgée de 15 ans et plus. Ce taux est obtenu par le rapport de l'effectif des chômeurs à celui des actifs âgés de 15 ans et plus. Le chômeur est toute personne âgée de 15 ans et plus, qui n'a pas une activité professionnelle et qui est à la recherche d'un emploi. <u>Source: HCP</u>

## -Nombre d'enfants de 7 à 15 ans qui travaillent :

Il s'agit de l'effectif des enfants âgés de 7 à 15 ans qui exercent une activité rémunératrice ou non (apprenti, employé dans une exploitation ou entreprise familiale; notamment). *Source: HCP* 

# - Proportion des personnes âgées bénéficiant de la protection sociale :

C'est la proportion parmi les personnes âgées de 60 ans et plus de celles d'entre-elles qui ne bénéficient d'aucun régime de protection sociale (pension de retraite ou équivalent)

#### - Emplois crées / perdus (notamment pour les jeunes) qualifiés par secteur :

Il s'agit du nombre total de postes d'emploi crées au bénéfice des jeunes diplômés du supérieur, d'une part et du nombre de postes d'emploi perdus par cette même catégorie de la population, d'autre part.

# VII. MATRICE CONSOLIDEE UNDAF 2012-2016

La réunion plénière de validation des matrices des 5groupes thématiques et de la matrice de l'UNDAF allégé s'est tenue le 14 décembre au siége du ministère des affaires étrangères et de la coopération sous la présidence de la directrice de la coopération au MAEC et du coordonnateur résident du SNU avec une très nombreuse assistance des parties prenantes et une forte participation au débat.

Priorité nationale: Le renforcement de la qualité de l'éducation et de la formation.	Priorité nationale 2 : Amélioration de la santé et de l'état nutritionnel de la population	Priorité nationale : Développement socio- économique et réduction de la vulnérabilité et des inégalités	Priorité nationale : La consolidation de la gouvernance démocratique.	Priorité nationale: Consolidation du développement durable, notamment par la gestion optimale des ressources naturelles et du patrimoine cultural, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des populations.
Outcome 1: Les contraintes et iniquités en matière d'accès et de rétention, de qualité et de gouvernance de l'éducation de base et de formation sont réduites, particulièrement pour les groupes vulnérables tout au long du processus d'apprentissage et de formation.	Outcome no. 2: Les populations vulnérables ont un meilleur accès à la prévention, utilisent davantage les services de santé de qualité et jouissent d'un état nutritionnel satisfaisant.	Outcome no. 3 : La vulnérabilité et les inégalités, notamment celles de genre, sont réduites par le biais de l'appui aux politiques/ stratégies et programmes de développement économique et social.	Outcome no. 4 : Les partenaires institutionnels et la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique et les mettent en œuvre pour un développement humain équitable et durable.	Outcome no.5 : Les prescriptions de la « Charte Nationale de l'environnement pour un développement durable » sont mis en œuvre en assurant la cohérence avec les stratégies sectorielles et les priorités en matière d'Environnement, de Changements Climatiques, et de gestion des Risques et en renforçant la convergence territoriale sur les zones et les populations les plus vulnérables.

#### **INDICATEURS**

- -proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la 5eme année primaire: 70,8 %
- taux de déperdition scolaire: 5,7% par an
- taux net de scolarisation des filles des zones rurales dans l'enseignement secondaire collégial: 16,2 %
- acquis scolaires des élèves de la sixième année du primaire en mathématiques: 44%
- taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus: 60,3 %

- -Espérance de vie en bonne santé chez le premier quintile de la population (le plus pauvre);
- -Proportion de structures de santé certifiées selon les normes de qualité;
- -Degré de sensibilité des stratégies de santé au genre, droit humain et équité;
- -Pourcentage de plans de développement territoriaux intégrant les stratégies nationales de santé
- -Taux de contact consultation médicale/ paramédicale par habitant et par milieu.

- -Indicateur de Niveau de Vie
- -Le nombre de départements ministériels qui intègrent l'aspect Genre dans l'élaboration de leurs budgets et indicateurs de performance
- -Taux de chômage des jeunes par milieu et sexes;
- -Taux d'analphabétisme par sexe et par milieu, notamment pour le groupe d'âge des 15-24.
- -Nombre d'enfants de 7 à 15 ans qui travaillent.
- -% de personnes âgées bénéficiant de la protection sociale .
- Emplois crées / perdus notamment pour les jeunes qualifiées par secteur
- Degré de convergence et cohérence des politiques/ stratégies et programmes de développement
- Indice de la société civile (CIVICUS)

- -Degré de convergence des politiques publiques et stratégies sectorielles au niveau territorial ;
- -Indice de corruption au Maroc;
- -Représentation des femmes dans les instances dirigeantes à tous les niveaux, central et local;
- -Nombre d'évaluations de politiques publiques ou programmes réalisées et diffusées ;
- -Nombre de secteurs ayant institutionnalisés leurs relations avec la société civile ;
- -Existence du reporting sur la mise en œuvre des traités internationaux ratifiés par le Maroc.

- -Nombre de stratégies sectorielles ayant été révisées/élaborées pour intégrer les principes de la charte EDD selon une approche concertée
- -Taux d'exécution des Stratégies Ministérielles de l'Environnement issues des Stratégies nationales Environnement + DD
- -Existence de mécanismes de coordination et de participation (pertinents/efficaces/opérationnels ) au niveau national et territorial (régional, provincial ou communal dans les zones cibles) pour l'opérationnalisation de la Charte
- -Nombre de plans territoriaux intégrés mis en œuvre notamment dans les zones vulnérables ayant intégrés les prescriptions de la Charte de l'environnement

#### **CONCLUSION**

A ce terme du processus participatif d'élaboration de l'UNDAF pour le prochain cycle, pour le prochain cycle 2012-2016, il convient de tirer les conclusions suivantes :

L'UNDAF est un processus de concertation qui a le mérite d'associer les parties prenantes en dépit d'une certaine asymétrie dans leur assiduité et implication.

La contribution de la FAO s'est distinguée par son apport à la confection du bilan commun de pays particulièrement dans les parties qui traitent des champs principaux de son intervention :

- L'agriculture et le Plan Maroc Vert
- La Pêche et le Plan Halieutis
- L'alimentation et la nutrition
- La foret et la lutte contre la désertification
- Environnement et changements climatiques

Les avantages comparatifs de la FAO se révèlent dans l'assistance technique et le renforcement de capacités en matière de :

- Appui à l'identification, à la formulation et à la faisabilité de projets d'investissement
- Sécurité alimentaire
- Programmes spéciaux et d'urgences
- La coopération sud-sud : priorités, programmes et stratégies

La Contribution de la FAO à l'élaboration de l'UNDAF allégé (2012-2016) a été déterminante dans le Groupe thématique « Environnement » et « Développement durable » et modératrice dans le Groupe thématique « Développement socio-économique et réduction de la vulnérabilité et des inégalités ».

Il reste cependant à poursuivre et compléter ce processus jusqu'à son aboutissement.